

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 010-2026</p> <p>Du : samedi 21 mars 2026</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 16 mars 2026</p>
--	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Maire sortant.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Désignation des délégués au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu, le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2025 approuvant la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Considérant, que Monsieur Didier Dagonet Maire de la commune est délégué de droit,

Considérant, que Monsieur Thierry Vincent 1^{er} Adjoint au Maire s'est présenté candidat pour représenter la commune en tant que délégué suppléant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Désigne, les délégués pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, comme telle :

Délégué titulaire : Monsieur Didier Dagonet Maire
Délégué suppléant : Monsieur Thierry Vincent 1^{er} Adjoint au Maire

Dit, que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 mars 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

